

# Les éclosions de gastro-entérite : renseignements pour les garderies

Les germes peuvent se propager rapidement dans les lieux de rassemblement tels que les garderies. La prévention, la détection précoce et la gestion des éclosions de gastro-entérite sont essentielles à la réduction de l'impact de cette maladie dans ces milieux.

## Qu'est-ce que c'est?

Également appelée « grippe intestinale », cette maladie n'est pas causée par le virus de la grippe. Elle peut être attribuable à plusieurs virus, dont les rotavirus et les norovirus.

## Comment se propage-t-elle?

Elle est très contagieuse et se transmet par les contacts avec des personnes infectées. On peut aussi l'attraper si on partage, avec une personne infectée, de la nourriture, des boissons, des jouets et des ustensiles pour manger. L'eau et les aliments contaminés peuvent aussi être une source d'infection.

## Quels sont les symptômes?

- Les principaux symptômes sont une diarrhée aqueuse et des vomissements.
- Parmi les autres symptômes possibles, citons un mal de tête, de la fièvre, un mal de ventre, des crampes abdominales, la nausée, des frissons et des douleurs musculaires.

## Comment peut-on la traiter?

- Les antibiotiques n'ont aucun effet sur les maladies virales.
- Encourager la consommation de liquides, surveiller les signes de déshydratation et consulter un médecin si on a des inquiétudes.

## Comment peut-on la prévenir?

- Se laver les mains correctement et souvent, avant d'aider un enfant à aller aux toilettes, de changer une couche ou de manipuler de la nourriture, et après.
- Resserrer les mesures de nettoyage et de désinfection des toilettes et des surfaces souvent touchées.
- Isoler les enfants malades jusqu'à ce qu'on puisse venir les chercher.

- Exclure les enfants et les membres du personnel malades jusqu'à 48 heures après la disparition des symptômes.

## Que doit faire la garderie?

- Les garderies sont tenues de signaler les éclosions au Programme de contrôle des maladies transmissibles (PCMT).
- Une **éclosion** est dite **soupçonnée** lorsqu'il y a deux cas soupçonnés de gastro-entérite infectieuse dans un lieu particulier ou une salle particulière sur une période de 48 heures.
- Une **éclosion** est dite **confirmée** lorsqu'il y a trois cas ou plus de gastro-entérite infectieuse dans un lieu particulier ou une salle particulière sur une période de quatre jours, ou
- lorsqu'une gastro-entérite infectieuse survient dans au moins trois lieux ou salles sur une période de 48 heures.

Pour qu'il y ait un cas de gastro-entérite, l'une des trois situations suivantes doit être présente :

- Deux épisodes ou plus de diarrhée ou de celles aqueuses sur une période de 24 heures, ou deux épisodes ou plus de vomissement sur une période de 24 heures.
- Un épisode de diarrhée ou de celles aqueuses et un épisode de vomissement sur une période de 24 heures.
- La confirmation en laboratoire de la présence d'un pathogène ainsi qu'un des symptômes d'infection gastro-intestinale.

## À quelles questions devriez-vous vous attendre?

- Quand les enfants sont-ils tombés malades?
- Y a-t-il des membres du personnel qui affichent des symptômes semblables?
- Quel est le nombre total d'enfants et de membres du personnel à la garderie et comment sont-ils répartis dans la garderie?
- Combien d'enfants et de membres du personnel sont absents aujourd'hui?
- Quels sont les symptômes que présentent les enfants et les membres du personnel malades?

## Et après?

Vous recevrez des recommandations et des conseils pour limiter la propagation de la maladie. Une écloison pourrait être déclarée.

## Où obtenir d'autres renseignements?

- Consultez le site Web du Bureau de santé [myhealthunit.ca](http://myhealthunit.ca).

Pour en savoir plus long, communiquez avec le personnel du Programme de contrôle des maladies transmissibles au 705 474-1400 ou au 1 800 563-2808, poste 2229.

## Références

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée, Division de la santé publique. *Annexe A : Gastroenteritis, institutional outbreaks, 2015a*. Récupéré du site Web [http://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/oph\\_standards/docs/gastro\\_outbreaks\\_chapter.pdf](http://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/oph_standards/docs/gastro_outbreaks_chapter.pdf).

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée, Division de la santé publique. *Annexe B : Gastroenteritis, institutional outbreaks, 2015b*. Récupéré du site Web [http://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/oph\\_standards/docs/gastro\\_outbreaks\\_cd.pdf](http://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/oph_standards/docs/gastro_outbreaks_cd.pdf).

Annexe au document WI-CDC-011 – 2016-08-22